

Cruauté envers les animaux

On a beaucoup parlé du fait que le gouvernement avait octroyé des fonds à des fabricants qui voulaient fabriquer des pièges moins cruels. Les résultats, étant donné les sommes engagées pourraient s'avérer intéressants sur le plan politique, mais peu impressionnantes par ailleurs. Nos dirigeants, ceux qui prennent les décisions, tendent trop souvent et trop facilement à remettre leur décision à plus tard et à commander plus d'études, plus de recherche, à consulter davantage d'experts, à créer des comités et des sous-comités, à tergiverser, à attendre un climat politique plus propice, à disperser les responsabilités, à donner l'illusion de faire quelque chose de constructif, alors qu'en réalité ils ne font que protéger leur tranquillité et se la couler douce à leur poste pour arriver ultimement à un cul-de-sac. Dans le monde réel, on appelle cela «se renvoyer la balle».

L'article «They Take So Long To Die» considère qu'en se contentant de financer les travaux des chercheurs qui essaient de mettre au point des pièges moins cruels, le gouvernement a recours à un simple expédient, car on a estimé qu'il faudrait \$150,000 par année pour arriver aux résultats escomptés, et encore on ne sait toujours pas combien d'années il faudrait pour cela. Mais comment en est-on arrivé à cette conclusion? Je me le demande. Non, mais vraiment! Ceux qui font ces estimations devraient être plus circonspects, car ils risquent de déclencher quelque chose—par exemple une avalanche d'octrois du gouvernement. A mon avis, octroyer \$150,000 par année ou toute autre somme complémentaire à des inventeurs pour qu'ils essaient de concevoir un modèle de pièges moins cruels ne servira strictement à rien. Si les législateurs décidaient d'adopter maintenant une loi ferme et sans équivoque, les fabricants de pièges réagiraient et finiraient bien par mettre sur le marché un modèle plus acceptable.

On dispose maintenant à mon avis de suffisamment de preuves pour agir, et les législateurs devraient dès maintenant adopter une loi. On possède tous les faits nécessaires et le temps est venu d'agir. Le piège qui prend les animaux par les pattes—bien utile pour notre survie à l'époque—a fait son temps. La société contemporaine ne peut plus accepter cela. L'utilisation de ce piège constitue une anomalie dans notre mode de vie. C'est dépassé. Il est donc grand temps d'agir. Les pièges à palette ont réussi à survivre aussi longtemps, principalement parce qu'ils ont été utilisés à l'insu de la société, pour ainsi dire, et à des endroits passablement retirés.

Toutefois, si le piège à palette est devenu un objet de curiosité dans notre culture, il ne faut pas le considérer trop sévèrement ni en dire trop de mal. Il a été un outil utile et fiable lorsque nous en avons eu besoin. Mais confions-le maintenant aux musées et plaçons-le, avec respect, à côté de nos nombreux et divers instruments anachroniques comme les poucettes, la roue, le chevalet et le garrot. Sa fin est inévitable. Inclinons-nous, mieux vaut tôt que tard, tandis que nous pouvons encore le faire avec quelque dignité.

Je sais fort bien qu'il y a une marge entre l'adoption et le respect de nouvelles règles. Le piégeage d'animaux au moyen de pièges à mâchoires se fera peut-être encore vingt ans après que cela sera proscrit. Raison de plus pour bannir cette pratique dès maintenant. Nous devons agir si nous voulons que les législateurs réagissent et légifèrent. Si nous ne désapprouvons pas expressément, nous approuvons implicitement. Nous ne pouvons nous permettre de rester neutres. Si nous nous contentons de ne pas condamner, nous donnons, en fait, notre consentement tacite.

La Colombie-Britannique a traditionnellement adopté une attitude progressive à l'égard du piégeage des animaux à fourrure. En 1925-1926, des zones de piégeage délimitées ont été établies partout dans la province. Les limites étaient reconnues par le «ministère de la Faune» et les secteurs qu'elles circonscrivaient devinrent des zones de piégeage reconnues. Ce système, le premier en son genre, a ainsi permis d'assurer une utilisation intelligente des ressources au lieu de l'exploitation désordonnée qui se faisait antérieurement. Ce fut une grande percée et indubitablement l'une des meilleures lois sur la faune jamais adoptées au Canada. Il conviendrait aujourd'hui que la Colombie-Britannique prêche encore d'exemple en ce domaine en reléguant aux oubliettes les pièges à mâchoires. Les jeunes gens à la recherche d'une belle cause à défendre n'ont pas besoin d'aller plus loin. Ils pourraient rapidement la faire triompher s'ils décidaient de s'en faire les champions.

Pour conclure et pour qu'on ne croie pas que votre correspondant puisse n'être qu'un vieux citadin qui ne connaît rien à la nature, je précise que j'ai passé 42 années dans le nord de la Colombie-Britannique à titre de guide pour la chasse au gros gibier et de pourvoyeur. Durant 15 de ces premières années j'ai également géré un réseau de 13 cabines de piégeage et effectué des milliers de prises grâce à des pièges à palette. Je me suis aventuré dans le nord à une époque où il n'y avait pas beaucoup d'alternatives et où celles-ci étaient faciles à définir. Si l'on ne voulait pas en partir, on avait le choix entre rester et chasser ou rester et mourir de faim. J'ai choisi de rester, de chasser et de survivre. L'économie était basée sur le commerce de la fourrure. Les trappeurs se devaient d'être de bons chasseurs ou de laisser tomber. Quand je dis bon chasseur j'entends par là un chasseur capable de revenir chaque fois avec un bon lot de fourrures. Les

chasseurs, qu'ils aient deux jambes ou quatre pattes chassaient pour vivre et la méthode utilisée n'importait guère à cette époque.

Leo Rutledge Hudson's Hope (C.-B.)

Lorsque M. Rutledge parle de date limite, il faut remarquer que sa lettre est datée du 25 mars 1974. Depuis cette époque, le comité pour piégeage sans cruauté a comparu devant le comité permanent sur les pêches et forêts et a publié un rapport qui se distingue par son insistance à renvoyer la balle aux autres responsables. Le ministère des Pêches et de l'Environnement a publié il est vrai une brochure à ce sujet et les bonnes paroles que contient ce bijou de vaine rhétorique sont vraiment stupéfiantes. L'affirmation selon laquelle le gouvernement fédéral devrait apprendre aux trappeurs leur métier démontre une totale ignorance de ce que sont et de ce que font les trappeurs. On dit aussi que le gouvernement fédéral pourrait contrôler les terres de la Couronne où ces trappeurs exercent leurs métier et leur imposer des restrictions autrement que de la façon dont cela se fait en Colombie-Britannique. Voilà qui prouve encore une fois que le gouvernement voudrait exercer son pouvoir sur des hommes libres qui sont probablement parmi les plus indépendants du Nord du Canada.

● (1742)

Dans bien des cas, les piégeurs trouvent cruels les pièges à pattes actuels. Les piégeurs expérimentés sont mieux équipés pour obtenir leurs fourrures sans trop de dégâts et moins cruellement que les piégeurs inexpérimentés ou débutants. Cela ne nous enlève pas la responsabilité de régler ce problème à nous, à l'industrie du piégeage ou au trappeur. Le problème existe depuis aussi longtemps que le piège à pattes.

J'appuie le bill d'initiative parlementaire du député de Victoria (M. McKinnon). Je suis certain que bien des trappeurs de ma circonscription se rendront compte que je ne veux pas leur enlever leur moyen d'existence. Le comité fédéral-provincial a un des meilleurs expédients à sa disposition: un budget de plusieurs centaines de milliers de dollars, ainsi que la possibilité de retarder les décisions. Cette situation absurde dure depuis des années. Si j'étais paresseux, je voudrais être associé à ce comité. Je ne veux pas profiter de l'assiette au beurre de cette façon ni d'aucune façon, quant à cela.

Je termine en disant que j'appuie le bill d'initiative parlementaire dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco), je me sens pris au piège. J'avais l'impression qu'il avait vécu dans une région où on faisait du piégeage pendant bien des années. La lettre que citait le député était signée par un autre. Quand je l'ai entendu dire cela, je me suis senti le courage de prendre la parole sur la question très controversée des pièges à pattes.

M. Brisco: Je viens d'une région où on fait du piégeage.

M. Stollery: Le problème que pose le piégeage sans cruauté cause généralement un léger malaise. Bien des gens préoccupés par le caractère cruel du piégeage—et j'exclus le député de Kootenay-Ouest—vivent essentiellement dans les centres urbains.

M. Brisco: Je ne vis pas dans un centre urbain.

M. Stollery: Si le député d'en face écoutait un instant, il verrait que je l'ai exclu. Je ne suppose pas qu'il ait l'habitude d'écouter.